

Sommaire :

Editorial

100 jours de présidence

L'amnistie, remède à la surpopulation carcérale ?

Quand le jacobinisme s'invite dans les débats parlementaires

Délocalisations : l'hypocrisie des élus socialistes

Inéluctable expatriation fiscale

Sur la question des relocalisations...

L'impasse du social-populisme...

Si le désespoir en politique apparaît par les sirènes alléchantes du évidemment comme une sottise social-populisme, ne voyant pas, absolue, force est de constater que entre ces lignes en apparence l'illusion panurgiste l'est également. séduisantes, les terribles Ainsi, si l'élection présidentielle conséquences qu'elles avait été marquée par le faible apporterait à notre pays ? engouement populaire, c'est surtout l'absence profonde « *d'état de grâce* Les Royalistes se sont toujours » du nouveau président Hollande et élevés pour défendre notre Patrie, les désenchantements successifs, contre les impasses politico-économiques et contre les sondages, qui marquent ces premiers odieuses manipulations politiques mois gouvernementaux. L'illusion qu'affecte tant la république. panurgiste s'effrite donc au contact Aujourd'hui encore, il est de la dure réalité politique : « les indispensable que les Royalistes promesses n'engagent que ceux qui fassent entendre leur voix pour les croient » comme dit le défendre le Pays Réel face aux proverbe... Et la descente aux enfers aberrations politiques du Pays continue donc de plus belle pour Légal. Ce numéro de PRO, axé notre sur la question économique et pays. sociale, tendra à donner quelques

Faut-il s'en étonner ? La politique clés de compréhension au lecteur économique et financière du qui pourra y puiser quelques gouvernement est à l'évidence arguments pour dénoncer ineptique et multiplie les chocs de « l'actuelle politique économique *non-compétitivité* », induisant gouvernementale. inéluctablement délocalisations en chaîne et expatriations fiscales. Prévisible ! Mais combien de français furent séduits il y a quelques mois

100 jours de présidence

Au fur et à mesure des cycles présidentiels, les médias et commentateurs politiques ont appris à aimer certains anniversaires, et les inéluctables et ronflantes analyses politico-économiques qui les accompagnent. Le cap des 100 jours de présidence apparaît donc, dans ce cycle analytique, fondamental car il fait transparaître l'axiome politico-économique gouvernemental, donnant le « *la* » d'une conduite présidentielle au cœur des attentions médiatiques.



Ainsi, l'exercice fut visiblement rempli par nombre de journaux, ceux-ci se focalisant tour à tour sur les réformes déjà menées, celles en cours, celles qui restent dans les tiroirs, et l'expression de l'opposition face à ces mêmes réformes. En gardant l'évidente subjectivité qui caractérise la caste journalistique française... en dressant donc un tableau assez élogieux de la présidence « *normale* ». Or, rien d'élogieux ne pourrait être objectivement tiré de ces quelques jours de gouvernance socialiste. En premier lieu, ces 100 premiers jours de présidence ne furent les témoins que d'un « *détricotage* » en règle des quelques réformes mises en place sous la présidence précédente, comme la réforme du statut des carrières longues ou la refiscalisation d'une immense partie des heures supplémentaires. Or la révision de ces deux réformes est à contre-sens de toute saine politique économique, augmentant encore un peu la charge taxatrice pesant sur la compétitivité industrielle française ! Un choc de non-compétitivité évident qui pénalisera encore un peu plus l'économie ...

Ensuite, ces 100 premiers jours de présidence mirent

en relief la profonde dichotomie politique entre les deux présidences successives : **d'un hyper-président aux décisions souvent trop rapides et irréfléchies, la France a donc élu un hypo-président aux interminables concertations sociales et aux décisions bien trop rares et trop souvent d'une affligeante mollesse.** Or, en temps de crise systémique, mener un pays exige courage politique, objectivité et de véritables réformes de fond, volontés qui semblent profondément étrangères aux actuels gouvernants, comme aux précédents d'ailleurs. Pour pallier son évidente lenteur, l'hypo-président socialiste aura donc eu à cœur de multiplier les décisions insignifiantes comme la « *relative* » augmentation (2%) du SMIC, ou les brassages d'airs politiques tels que l'illusoire refus du cumul des mandats, pourtant réalité tangible d'une majorité de parlementaires socialistes (207 députés et 94 sénateurs).

Enfin, ces 100 premiers jours de présidence soulignèrent les principaux axiomes sociaux du nouveau gouvernement, notamment contre la Vie et les institutions sociales fondamentales, telles que le Mariage et l'Adoption. Les néo-malthusiens s'en régalaient et jubilaient, tandis que le pays réel s'inquiète : le gouvernement socialiste sera-t-il le nouvel Anacréon de la Culture de Mort ? Tout le laisse supposer et redouter... En clair, les 100 premiers jours de la présidence socialiste ne placent guère la France sous de bons augures. **La « fameuse » taxe des 75% étant déjà dénoncée par le Conseil Constitutionnel comme confiscatoire donc anticonstitutionnelle,** les aspirations économiques socialistes se tourneront donc inéluctablement vers les actuels surtaxés, industries et classes moyennes, qui verront progressivement leurs capitaux s'effriter sous de nouvelles taxes gouvernementales. L'exil fiscal et les délocalisations industrielles forment déjà les prémices de la réponse sociale à l'outrage socialiste, en attendant la prise de conscience du reste du pays qui, au moment voulu, aura besoin de l'action militante royaliste pour appréhender les réelles solutions à l'actuelle crise systémique.

L'amnistie, remède à la surpopulation carcérale ?

L'actuelle surpopulation carcérale semble devenue au Ministère de la Justice une priorité, ce qui pourrait être une bonne nouvelle car celle-ci n'est pas anodine : outre l'évident problème de l'encadrement pénitencier ou l'espace nécessaire au prisonnier, c'est surtout la délinquance résultante qui suscite légitimement toutes les inquiétudes politiques.



Or, la nouvelle Ministre Taubira s'est récemment fendue d'une déclaration à l'emporte-pièce, invectivant le principe de « peines plancher » mises en place sous le précédent gouvernement et les courtes peines de prison qui « *génèrent de la récurrence, désocialisent, coûtent et qu'il faut (les) arrêter* ». Rejoignant par là le point de vue de Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux privatifs de liberté, les propos de la Ministre ont évidemment suscité de nombreuses critiques venant de la droite, notamment celles d'Eric Ciotti qui fustige « *une vision idéologique, passéiste et naïve d'une justice qui refuse toute place à la sanction* ».

Dans cette cacophonie politique, dans cet étripage partisan et puéril, il reste peu de place pour poser une réelle réflexion sur ce sujet. Pourtant, il s'agit de bien de comprendre la place donnée à la sanction en France, au respect de la Loi et les conséquences qu'induit le changement de paradigme pénal amorcé sous l'ère socialiste.

La sanction pénale représente la réponse d'un Etat souverain à l'auteur d'actes répréhensibles, ceux-ci se retrouvant dans les articles de Loi du Législateur. La Loi, comprise comme l'ensemble des textes et normes réglementaires de notre pays, pose les indispensables limites en vue de préserver la vie en société. William Pitt n'écrivait-il pas que « *Là où la Loi s'arrête, commence la Tyrannie* » ? Ainsi, la sanction pénale, par son aspect dissuasif et son exemplarité, préserve la vie en société en protégeant les citoyens.

La Loi n'a donc pas vocation à être douce, atténuée ou timide. « *Dura Lex, sed Lex* » écrivaient les Romains ou, plus récemment, Louis Sébastien Mercier : « *Une loi timide est ordinairement une mauvaise loi* ». **Vouloir poser des lois éducatives ou une justice « réparatrice » est une ineptie : la Justice est et doit rester « la gardienne des libertés et de la sécurité des citoyens** »...

La surpopulation carcérale reste une évidente conséquence de l'inflation normative française et de l'instabilité politique républicaine, le Législateur n'étant plus que le porte-voix des communautarismes et lobbys les plus puissants. Régler ce problème doit d'abord se faire en amont, en régulant intelligemment le nombre et la qualité des lois, et en aval en augmentant le nombre de places de prison et en expulsant les condamnés étrangers, à l'instar d'un grand nombre de pays comme le Danemark (Juin 2011) ou en Grande Bretagne (2007). **L'amnistie, parce qu'elle abaisse la Justice à une place fantôme et inutile, met gravement en danger l'équilibre social de notre pays** et ne réglera assurément pas le problème de la surpopulation carcérale.

Quand le jacobinisme s'invite dans les débats parlementaires...

Les nombreux débats parlementaires des dernières semaines et l'apathie populaire qui les entourent ont fini de caractériser le désaveu profond des français pour ces sempiternelles prises de becs stériles et inintéressantes à souhait. Les médias eux-mêmes les désertent massivement, ne reprenant que partiellement et subrepticement certaines informations jugées plus pertinentes que la moyenne.



Or, ces débats permettent parfois de voir transparaître au travers de certaines saillies parlementaires une pensée politique commune et, par le fait même, souligner certaines hypocrisies. Ainsi, à l'heure où s'approche le dixième anniversaire de la Loi Organique du 28 mars 2003 inscrivant dans le premier article de la Constitution « *l'organisation décentralisée de la république* », deux parlementaires viennent de rappeler l'actuel jacobinisme d'Etat, mettant ainsi en exergue les fallacieuses tromperies bientôt décennales.

Le premier, Gérard Collomb, socialiste et sénateur-maire de Lyon, a profité du débat sur le cumul des mandats pour affirmer que « ***Nous sommes dans un Etat hyper jacobin où les décisions se prennent à Paris. Si les maires des grandes villes, si les présidents des conseils généraux, régionaux perdent ce contact, [...] ils vont se retrouver totalement coupés des lieux de pouvoirs.*** ». Si l'arrivisme motive assurément cette sortie verbale, elle n'en demeure pas moins pertinente,

comme la bureaucratie administrative jointe à l'exécration quasi-officielle des particularités locales le laisse supposer depuis bien des années.

Le second, Lionel Luca, député UMP d'Alpes Maritimes, a quant à lui profité des débats sur l'immigration et la place de l'Islam pour réaffirmer dans un entretien dans Libération ses valeurs « *républicaine, jacobine* ». Cette affirmation sans appel va donc également dans le sens d'un centralisme d'Etat, éclairant ainsi les réformes mises en place par Nicolas Sarkozy depuis 2007 et notamment la réforme des collectivités territoriales du 16 Décembre 2010 via l'obligation pour toutes les communes de rejoindre une intercommunalité avant le 31 Mai 2013. Mais c'est surtout la révision profonde de l'autonomie fiscale des collectivités qui corrobore ce centralisme d'état, les régions ne maîtrisant plus que la part modulable de la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers) et la taxe sur les cartes grises, soit 12 % de leurs recettes. Sans compter la profonde complexité du système de péréquation, horizontale comme verticale...

Ainsi, au travers de débats et saillies parlementaires, certaines hypocrisies transparaissent : **la fallacieuse volonté de décentralisation républicaine n'est qu'une vaste farce qui sera rapidement couronnée par l'acte III de la décentralisation**, annoncé par le gouvernement Hollande. A l'évidence, rien de réellement positif ne ressortira de cet acte, qui sera une fois encore la preuve que, comme disait Maurras, « *la liberté est de droit sous la république, mais elle y est seulement de droit ; sous la Royauté nationale, les libertés seront des faits, certains, réels et tangibles* ».

Délocalisations, l'hypocrisie des élus socialistes par Jean Philippe Chauvin

La décision du Syndicat des transports d'Ile-de-France de confier son contrat de plate-forme téléphonique à une société basée au Maroc a montré les contradictions, voire peut-être pire, de socialistes qui, désormais, cumulent tous les pouvoirs politiques, exécutif comme législatif, de l'Etat aux régions, et n'ont plus l'excuse d'un gouvernement de Droite qui pourrait les gêner... **C'est aussi la démonstration que cette Gauche-là a les mêmes fondements idéologiques sur le plan économique que la Droite libérale précédemment au pouvoir** : ce qui leur importe, à l'une comme à l'autre, ce n'est pas exactement la qualité du service ou le maintien de services publics locaux ou nationaux, mais bien la rentabilité, voire la profitabilité dans le sens le plus capitaliste du terme. Après tout, ce n'est pas une opinion forcément condamnable mais c'est une idéologie néfaste, en particulier pour ceux qui travaillent mais aussi pour l'environnement, les uns et l'autre étant ainsi trop facilement sacrifiés à des intérêts financiers et à cet alibi fourre-tout de la lutte contre les déficits... Bien sûr, ceux-ci existent et posent problème mais leur nécessaire réduction ne doit pas se faire au détriment des intérêts sociaux, nationaux et environnementaux.



L'argument principal du président socialiste de la région d'Ile-de-France, M. Huchon, est celui du « *strict respect du Code des marchés publics* », consolidé par celui de « *l'offre la mieux disante* », c'est-à-dire la moins coûteuse : il est vrai que l'offre du prestataire basé au Maroc est alléchante puisque le coût du travail horaire y est moitié moins élevé qu'en France et que la flexibilité des horaires y est maximale, avec un minimum de droits syndicaux et sociaux...

« *L'offre la mieux disante* », selon l'expression employée par M. Jean-Paul Huchon, est donc celle qui, en définitive, est « *la moins disante* » sur le plan strictement social et évidemment sur le plan national et local ! Car, en définitive, cette décision menace 80 emplois en France, au moment même où le chômage explose littéralement et que certains annoncent 180.000 chômeurs de plus d'ici l'hiver prochain !

La réaction, justifiée, du ministre du Redressement productif, M. Montebourg, d'en appeler à reconsidérer cette décision, est fortement critiquée au sein même du Parti socialiste et paraît peu soutenue par le président François Hollande qui explique doctement qu'il n'est « *pas favorable à une surenchère protectionniste* » même s'il en appelle (cela ne mange pas de pain...) à l'attention des responsables publics sur la question de l'emploi en France... **Ainsi, si je comprends bien l'actuel président, le fait de préférer sauvegarder des emplois en France plutôt que de contredire les règles d'un libre-échange rendues encore plus inégales par la mondialisation, serait la marque d'un « protectionnisme » visiblement considéré comme un « mal absolu » par ceux qui nous gouvernent...** Alors qu'il aurait fallu rappeler la volonté du politique de ne pas laisser l'économie détruire l'équité sociale, M. Hollande, à rebours de ce que n'avait pas hésité à faire Outre-Atlantique Franklin Delano Roosevelt, préfère rester dans une logique qui privilégie l'Argent à l'Humain... D'ailleurs, dans la rage de déconstruction législative qui a agité la majorité socialiste au mois de juillet, certains aspects les plus condamnables de la politique sarkozienne ont été étrangement préservés, en particulier sur l'ouverture dominicale des grands magasins, et il n'y a même pas eu d'annonce sur ce sujet pourtant important... Il faudra pourtant bien rouvrir le débat et pas seulement au seul bénéfice des consommateurs !

Dans son édition du lundi 30 juillet 2012, le quotidien économique « *Les échos* » rappelle qu'un ancien ministre de l'Intérieur, en 2010, avait déclaré que « *l'introduction d'un critère de préférence locale dans le Code des marchés publics est impossible car elle constituerait une méconnaissance des règles communautaires [européennes]* », ce que confirme l'un des administrateurs du STIF, Philippe Sainsard, qui explique aussi que « *nous ne pouvons pas tenir compte de la localisation d'un prestataire* », car les lois européennes et celles de l'OMC ne l'autorisent pas : ainsi la dictature du libre-échange, à travers l'Union européenne et ses institutions politiques et judiciaires, a, avec un tel renoncement, de beaux jours devant elle !

M. Montebourg a beau se battre contre une telle logique de l'abandon social, il me paraît bien isolé au sein d'un gouvernement et d'un Parti socialiste gagnés, l'un et l'autre depuis fort longtemps, par l'idéologie d'un libre-échange mondial (baptisé « mondialisation » pour tant de nos concitoyens) qui se moque bien des protections sociales ou des frontières nationales.

Au regard de cette République si peu protectrice de la France quand, dans le même temps, elle contraint fiscalement de plus en plus les ménages et, surtout, les classes moyennes encore solvables, il est temps de réfléchir au moyen politique institutionnel de remettre l'économie à sa place qui, si elle ne doit évidemment pas être méconnue ou négligée, ne doit jamais être la première dans une société digne de ce nom...



Inéluctable expatriation fiscale

S'il fallait encore une fois démontrer l'ineptie profonde de l'actuelle politique budgétaire socialiste, l'actualité nous fournirait de nombreux exemples plus affligeants les uns que les autres. Ainsi, l'actuelle outre-taxation socialiste sur les ménages les plus aisés, les fameux 75% promis par le candidat Hollande, allait inéluctablement faire fuir ces mêmes ménages pour qui la notion de patriotisme économique n'est pas aussi forte que l'espérait le Ministre du Redressement productif...



On pourra d'ailleurs noter ces quelques chiffres sur ce phénomène légal d'expatriation fiscale : 60.000 Français résideraient en Belgique pour raison fiscale. 44 Français seraient dans le top 300 des plus grosses fortunes de Suisse. On estime qu'un peu plus de 800 Français redevables de l'ISF quitteraient le territoire chaque année.

L'expatriation fiscale ne cesse donc de se renforcer depuis quelques semaines, expliquant par là même la vigoureuse santé du secteur immobilier pour les biens supérieurs à 5 millions d'euros. Faut-il s'en étonner ? Jean-Yves Mercier, avocat associé chez CMS Bureau Francis Lefebvre, explique : « **En tenant compte des différents impôts prélevés en France, presque tous les pays voisins font figure de paradis fiscal** ». Et les socialistes continuent d'appeler à davantage d'impôt, vitupérant contre ces riches qui fuient la France sans se poser réellement la question de la pertinence de leur politique économique...

Faut-il pour autant revenir sur la louable volonté qui, pour citer Jean Domat, voulait que « *Le superflu des riches devraient servir pour le nécessaire des pauvres* » ? Bien sûr que non. Mais il faut le faire intelligemment et pertinemment, et non en posant l'épargne des plus aisés comme seule solution au problème cornélien du financement de l'Etat Providence français.

Le premier point qu'il faut absolument soulever est la nature même de ces « nouveaux riches » : jeunes financiers pour la plupart, ils utilisent les rouages de l'actuel système usurier pour s'enrichir à outrance. Là où le bon sens supposerait pourtant que la richesse provienne essentiellement du travail fourni, l'actuelle richesse française pose l'usure comme axiome économique et produit de l'argent sur de l'argent.

C'est la valeur même de la richesse qu'il s'agit ici de poser, ou plutôt la place de l'usure dans la société française. René de la Tour du Pin écrivait sur l'Usure, dans ses Aphorismes de Politique Sociale : *L'emploi normal du capital est sa reproduction sous la même forme ou sous une autre. Le grain mis en terre se reproduit en se multipliant sous la même forme ; le grain consommé se reproduit sous la forme d'une force animée, dont le travail concourt à cette multiplication de la semence. Mais si sur une quantité déterminée de blé de semence un prêteur retient quelque chose pour l'avance qu'il en aura faite au semeur, ce sera autant de soustrait à la reproduction par l'emploi. Le capital aura été usé d'autant par le transfert ; il y aura eu élimination de l'usage par l'usure. Cela ne veut pas dire que toute rente ni tout bénéfice commercial soient une usure ; rente ou bénéfice peuvent n'être détournés de l'usage immédiat que pour servir à un autre usage moins direct. Mais il faut que cet usage soit celui d'un autre travail utile de la même force productrice ; autrement il n'y a plus de travail, c'est-à-dire transformation de forces, mais déperdition de force, – ce qu'en mécanique on appelle frottement. Or, une société prospère est celle dont l'organisation tend à obtenir un travail maximum des forces économiques, c'est-à-dire un minimum de frottement.*

L'impôt ne saurait servir d'outil de moralisation politique au sein d'un pays qui ouvre grand ses portes et ses frontières. Outil financier pour répondre à un problème moral et économique, une taxe pour répondre à une ineptie d'un autre ordre : on reconnaît là la logique républicaine...

Sur la question des relocalisations....

Alors que les dernières élections présidentielles s'étaient largement focalisées sur les (trop) rares relocalisations industrielles (Rossignol et Petrole Hahn en tête), les premiers pas du nouveau gouvernement socialiste seront à l'évidence marqués par les nombreuses délocalisations, notamment celle du centre d'appel du STIF (Syndicat des Transports d'Île de France). Montrant par là même l'inefficacité crasse du plan d'aide à la relocalisation d'entreprises mis en place durant l'été 2010 par précédent gouvernement (200 millions d'euros quand même), ces multiples délocalisations corroborent l'idée qu'au-delà des paroles et d'injections massives d'argent, il faut à la France une véritable politique industrielle saine pour pouvoir envisager de réelles relocalisations pérennes.



Les grands discours et les belles promesses n'y pourront à l'évidence rien : le Ministre du Redressement Productif, Arnaud Montebourg, en a fait les frais en voyant ses récentes invectives réduites à un rang anecdotique si ce n'est risible. Même en modifiant le code des marchés publics, comme il souhaiterait le faire, le protectionnisme obligatoire et « *aux forceps* » ne saurait pertinemment et réellement résoudre le problème industriel français, cette solution n'étant cantonnée qu'aux marchés publics et prendrait le parfait contre-pied de la ligne économique de l'Union Européenne qui aujourd'hui s'élève contre les protectionnismes, notamment chinois.

De même, les injections financières massives ne solveront rien car elles ne s'attaquent pas aux réels problèmes de l'industrie française : surtaxées, leur compétitivité réelle repose uniquement sur l'opposition entre le savoir-faire de la main d'œuvre française et le faible coût des produits étrangers.

Face à ce constat, certains chercheurs comme Lucas Leger défendent l'idée que la croissance des salaires dans les pays et l'augmentation des coûts de transports vont faire décroître le nombre de délocalisations et ainsi, freiner la lente agonie industrielle de notre pays. Or, ce constat oblitère deux paramètres essentiels : les charges financières reposant sur les épaules des industries françaises sont appelées à augmenter (CSG, Charges patronales, etc...) et donc diminuer l'impact de la croissance des salaires dans les pays émergents, mais surtout la croissance des salaires des pays émergents n'atteindront jamais le niveau français. Par exemple le salaire moyen en Chine, même avec une « explosion » des salaires entre 1995 et 2010 (multiplication par 6), n'est qu'à 450 euros... ce qui suffit largement pour vivre en Chine.

Prétendre relocaliser tout en surchargeant les entreprises françaises de taxes diverses pour asseoir un omniprésent Etat-Providence reste une ineptie profonde. **La France reste la première Nation d'Europe pour l'impôt sur les sociétés, en stagnant autour des 35 % (chiffres de 2011, à revoir à la hausse après la présidence socialiste), soit deux fois plus que l'Allemagne (15.8%) qui elle flirte dangereusement avec la ligne du dumping fiscal dans certains cas.**

Les solutions existent et pourraient soulager, dans un premier temps, l'industrie française : diminution des taxes sur les industries, investissements dans la Recherche et le Développement, mise en avant des bienfaits de l'entraide industrielle (prélude à la mise en place de corporations), réelle mise en avant d'un protectionnisme national (65% des français seraient pour le relèvement des barrières douanières sur les produits en provenance des pays émergents), etc...

Mais la France, parce que la république a subordonné sa politique économique à celles de l'Union Européenne et de l'OMC, se retrouvera rapidement bloquée dans ses réformes notamment par l'interdiction de dumping fiscal et, plus largement, du protectionnisme. Si l'Union Européenne ne prend même pas la peine de revoir son SPG (Schéma de Préférences Tarifaires Généralisé) complètement dépassé, d'où des droits préférentiels pour certains pays émergents, les plus graves complications proviennent directement de l'OMC qui a par de nombreuses fois fermement condamné « le protectionnisme légal ».

Etranglée, la France doit d'abord retrouver une certaine souveraineté économique et sociale pour pouvoir sereinement aborder la question du sauvetage de son industrie.

Mais retrouver cette souveraineté demande un véritable courage politique, un réel intérêt social et une vision gouvernementale à très long terme, attentive au sort des ouvriers et fixée sur le Bien Commun. Or, il est évident qu'aucun gouvernement républicain n'aura le courage d'amorcer cette réforme pourtant indispensable à la sauvegarde de nos emplois.

Les Royalistes, face à cette gabegie politico-économique, doivent absolument faire entendre leur voix et défendre l'héritage des conservateurs sociaux qui, suivant René de la Tour du Pin et Albert de Mun, se sont donné corps et âme à leur « vocation sociale », pour reprendre le nom du maître-ouvrage du député morbihannais.

Participez au développement de PRO !

Comme vous le savez, Prospectives Royalistes de l'Ouest est un journal gratuit, diffusé sur Internet et notamment par mails. Dès lors, nous ne vous demandons pas de soutien financier, mais bien de participer au développement de ce journal par quelques actions très simples :

- **Envoyez ce journal à vos amis** : très simple, il suffit de nous envoyer à cette adresse (urbvm@hotmail.fr) les adresses de vos amis ou collègues pour qu'ils reçoivent gratuitement et sans engagement notre journal. C'est simple, gratuit et ça aide notre cause royale !

- **Imprimez ce journal et le laissez en évidence dans les endroits publics** : Un peu plus coûteux, mais qu'est ce quelques impressions de nos jours ? Diffusez nos idées royalistes, montrez la pertinence de notre pensée par ces quelques articles d'actualité !

- **Partagez le sur les réseaux sociaux** : on ne rappellera jamais assez la puissance des réseaux sociaux, surtout dans la diffusion d'idées "Politiquement Incorrectes" comme les nôtres. Et ce geste ne vous prend qu'une seconde, le temps de dire "j'aime"...

- **Amis webmasters, ce journal est vôtre** : reprenez les articles, diffusez les, partagez les, commentez les. La seule demande que nous vous adressons est de citer notre journal et de mettre en lien la page de téléchargement. Aidez nous à faire entendre la voix royaliste, à l'heure où notre belle Nation française se meurt sous les coups de butoirs de l'individualisme et l'arrivisme républicains.

Et pour que vive la France, Vive le Roi !

Prospectives

Royalistes de l'Ouest

P. R. O.



Le journal Royaliste de l'ouest



A recevoir gratuitement chaque mois dans votre boîte mail

Pour le demander : <http://urbvm.com>